



## BMX –Règlement CHAMPIONNAT CHALLENGE SUISSE

### 5 Répartition des pilotes dans les séries

- a) Pour la première manche et suivantes, la répartition des pilotes dans les séries se fait : selon le principe « scrambled ». à voir selon « annexe »

#### 5.1 Système de numéros permanents national

- a) Le système de numéros permanents national s'applique à toutes les catégories CHALLENGE, ELITE et JUNIOR, hommes et femmes. Tout pilote licencié SWISS CYCLING peut choisir un numéro de carrière permanent national compris entre 20 et 999.
- b) Ce système permet aux pilotes de choisir un numéro spécifique qu'ils peuvent utiliser de façon exclusive tout au long de leur carrière au niveau suisse.
- c) Une fois décerné, le numéro permanent national reste la propriété du pilote tant que ce dernier accumule des points durant les manches de la SWISS CUP, du CHAMPIONNAT SUISSE et durant les manches ARB / DSM, au cours de la saison et sera automatiquement attribué pour la saison suivante.
- d) Le numéro permanent national est à nouveau disponible lorsqu'un pilote termine la saison, au 31 décembre, sans aucun point. Un pilote n'ayant décroché aucun point au cours de la saison, jusqu'au 31 décembre, doit renoncer à son numéro permanent national et doit postuler à nouveau afin d'obtenir un numéro pour la saison suivante.
- e) Les numéros 1 à 8 sont réservés et attribués aux huit premiers du classement final de la SWISS CUP de l'année précédente. Ils peuvent être utilisés pour la saison à venir. Pendant cette période, le pilote conservera son numéro permanent national, qui ne pourra pas être attribué à un autre pilote. Les pilotes qui sont dans leur « petite année » reçoivent un 0 devant le numéro du classement de la SWISS CUP.
- f) Les numéros W1 à W8 sont réservés et attribués aux finalistes des CHAMPIONNATS DU MONDE BMX de l'année précédente. Ils peuvent être utilisés pour la saison à venir. Pendant cette période, le pilote conservera son numéro permanent national, qui ne pourra pas être attribué à un autre pilote.
- g) Les pilotes doivent au début de la saison, avant la première compétition, choisir de courir avec leur numéro permanent national, leur numéro acquis lors du classement final de la SWISS CUP ou leur numéro de finaliste des CHAMPIONNATS DU MONDE, de l'année précédente. Ce choix sera définitif pour toute la durée de la saison.
- h) Les pilotes qui choisissent de courir avec un numéro acquis lors du classement final de la SWISS CUP ou leur numéro de finaliste des CHAMPIONNATS DU MONDE, de l'année précédente, doivent en faire la demande par écrit auprès de la FAKO dès le 1<sup>er</sup> février 2018 et avant sa 1<sup>ère</sup> participation à une compétition. Ce choix sera définitif pour toute la durée de la saison.
- i) Tous les pilotes ayant reçu un numéro permanent national, ainsi que ceux ayant choisi un numéro mondial W1 à W8 ou un numéro de finaliste SWISS CUP, peuvent apposer leur numéro sur leur maillot, conformément au règlement UCI point 6.1.097. Cette méthode n'est pas obligatoire et uniquement valable pour les courses suivantes : Les manches de la SWISS CUP, le CHAMPIONNAT SUISSE, les manches ARB/DSM.

#### Procédure :

- j) Le pilote souhaitant recevoir un numéro permanent national doit le faire directement sur le site [moto-sheets.com](http://moto-sheets.com). L'attribution se fait dans l'ordre chronologique de réservation.

#### 5.2. Système de numéros permanents UCI

- a) Abrogé